



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°20

Séance extraordinaire du jeudi 24 septembre 2015 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Nomination d'un questeur en remplacement de Patrick Lüthi, démissionnaire
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 juin 2015 et extraordinaire du 25 juin 2015
4. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire
6. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Patrick Lüthi, démissionnaire
7. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de Viteos SA dont la commune est actionnaire, en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don d'un tableau par Madame et Monsieur Simone et André Perrin
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du Règlement concernant la gestion des déchets, du 3 novembre 2011 / modification du taux de couverture par l'impôt
10. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion
11. Courrier de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes et demande de dissolution
12. Motion des conseillers généraux Belul Bajrami, Manuel João Carneiro Costa, Fernando Gomes, Heinz Hoffmann et Laurent Suter intitulée « Motion en faveur de mesures de modération de trafic sur la Route de Maupré »
13. Autres motions et propositions
14. Interpellations et questions
15. Lettres et pétitions
16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

* * * * *

Le président Jean Dominique Röthlisberger (PLRT) s'exprime en ces termes :

« Avant d'ouvrir cette séance, je désirerais avoir une pensée émue suite au décès de Francis Boss, conseiller général et père de notre nouvelle conseillère générale, Marion Schori Boss. Nous réitérons ici toute notre sympathie à sa famille et je vous invite à vous lever et observer une minute de silence en sa mémoire. ».

* * * * *

« Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire et de vous saluer. Je salue tout particulièrement tous les membres du Conseil général, le Conseil communal in corpore, l'administrateur et le personnel communal, la presse (même s'il n'y en a pas beaucoup) et le public. Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification ?

Tel n'est pas le cas ; j'invite le secrétaire à procéder à l'appel. ».

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

30 présents ; 8 excusés : Erich Brönnimann (ELT), Eric Caron (PSLT), José Luis Geijo (GCD-PLRT), Bruno Gomes (PSLT), Hassan Laaroussi (GCD-PLRT), Viviane Lüthi (PSLT), Pascal Perret (GCD-PLRT) et Jean-Paul Ros (PSLT). **La majorité est fixée à 16.**

Le président se permet de rappeler que les excuses doivent être adressées au président en fonction (et non pas aux anciens) avec copie si possible à la commune.

2. Nomination d'un questeur en remplacement de Patrick Lüthi, démissionnaire

Est élu tacitement Bruno Gomes (PSLT). Il ne sera pas remplacé ce soir au bureau du Conseil général, étant malade.

3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 juin 2015 et extraordinaire du 25 juin 2015

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2015
Pascal Vaucher (ELT) signale en page 8, 3^e § depuis le bas qu'il faut lire « Les charges ont été bien maîtrisées, elles sont inférieures (et non pas supérieures comme indiqué) au budget 2014, lui-même inférieur aux comptes 2013. ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2015, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2015

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire

Est nommé tacitement Michel Planas (ELT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire

Est nommée tacitement Nadia Chassot (ELT).

- Applaudissements -

6. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Patrick Lüthi, démissionnaire

Le président donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président,

Pour différentes raisons, nous ne sommes pas encore en mesure de proposer un candidat. Est-il possible de reporter ce point au prochain Conseil général ? ».

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucune opposition, **le président** reporte ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance.

7. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de Viteos SA dont la commune est actionnaire, en remplacement de Jean Claude Wäfler, démissionnaire

Est nommée tacitement Nadia Chassot (ELT).

- Applaudissements -

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don d'un tableau par Madame et Monsieur Simone et André Perrin

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commune a reçu un tableau des époux Perrin. Il s'agit d'une aquarelle représentant la ferme Perrier. Ce don n'a aucune contrepartie ni condition.

Pour cette raison, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter ce don. ».

Le président relève que l'on nous avait dit qu'il serait exposé.

Silvia Praz répond qu'il s'agit d'un oubli.

Le président donne alors la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de reconnaissance que le groupe socialiste remercie Simone et André Perrin pour la remise à la commune de La Tène de cette aquarelle, œuvre du peintre Châtelain.

Ce tableau qui parle aux anciens du village, dont fait partie votre serviteur, représente la ferme Perrier, devenue l'Espace Perrier, dont Simone Gutknecht devenue Perrin par mariage fut une des illustres habitantes.

Ce don, qui sera inventorié, ira enrichir le fond des œuvres appartenant à la commune de La Tène.

Dès lors, à la séance de groupe du mardi 22 septembre dernier, le groupe socialiste a accepté avec bonheur et honneur cette aquarelle représentant cette ferme qui fut un des fleurons de la commune de Marin-Epagnier. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance préparatoire, le groupe PLRT-PDC a pris acte du don d'une aquarelle représentant la ferme Perrier et a accepté avec reconnaissance, à l'unanimité, la donation.

Une nouvelle fois, l'histoire de notre village s'enrichit par une telle représentation, qui devient le lieu de nos débats. Ce serait lui rendre un bon hommage (actif en tout cas) de déposer cette œuvre dans une des salles afin que chacun puisse profiter de ce retour du passé. On ne peut pas le voir ce soir mais il faudrait qu'il soit suspendu dans le bâtiment.

Au nom de la collectivité, un tout grand merci à Simone et André Perrin. ».

Le président remercie Alain Fridez et donne la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au vu du rapport du Conseil communal, le don de Madame et Monsieur Simone et André Perrin d'un tableau du peintre aquarelliste signé J.-P. Châtelain, sera accepté avec reconnaissance et remerciements de l'ensemble du groupe de l'Entente de La Tène. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée.

L'arrêté du Conseil général concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame et Monsieur Simone et André Perrin est accepté à l'unanimité.

Le président remercie Simone et André Perrin de ce don.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du Règlement concernant la gestion des déchets, du 3 novembre 2011 / modification du taux de couverture par l'impôt

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez certainement lu dans le rapport du Conseil communal, une adaptation de la participation de la part prise en charge par l'impôt pour la couverture des charges pour la gestion et le traitement des déchets, part qui est prévue par la loi entre 30 et 20%, est de la compétence du Conseil général.

Vous avez également dans ce rapport une calculation qui se rapporte à la taxe 2014 qui elle se base sur l'exercice 2013 en termes de charges. Il faut encore bien préciser que la démonstration qui est faite là est un exemple. Cette taxe s'adapte en fonction des charges réelles. L'exemple de la taxe 2014 est illustratif dans ce cas de figure, ce qui vous donne un ordre de grandeur quant à la baisse de charges prise en compte par l'impôt pour la couverture du traitement et de la gestion des déchets.

Il faut également préciser que cette mesure fait partie d'un certain nombre de recommandations faites par le Conseil d'Etat sur la base d'une analyse des finances de la commune de La Tène. Il y a un certain nombre de mesures qui font partie de recommandations de la part du Conseil d'Etat, dont celle-ci de baisser l'apport de l'impôt sur la taxe des déchets.

Cette somme devra évidemment être prise en charge par la taxe de base qui correspond, toujours en comparaison avec la calculation de base pour la taxe 2014, à 19 francs, sauf erreur de ma part, en supplément sur la taxe de base.

Encore une fois, et j'insiste vraiment, ce ne sont pas des chiffres qui sont figés. Il s'agit juste d'une calculation illustrative. La taxe 2016 pourra avoir une autre articulation et l'exemple est là pour donner un ordre de grandeur.

Je reste à disposition pour toutes vos questions. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a siégé le mardi 15 septembre. La loi cantonale concernant le traitement des déchets stipule que les coûts d'élimination des déchets soient couverts par une part d'impôt de 20 à 30% en ce qui concerne les déchets des personnes physiques, le solde étant quant à lui couvert par la taxe de base.

Le Conseil communal propose de passer d'un taux de couverture par l'impôt de 30 à 20%, ce montant devant être compensé par une adaptation de la taxe de base. Cette modification entre dans le cadre des mesures d'assainissement des finances communales. Elle est conforme aux recommandations du service des communes faites suite à l'analyse du budget 2015.

Les quatre membres présents ont approuvé à l'unanimité la proposition d'adapter le taux de prise en charge de la gestion des déchets par l'impôt. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste est habituellement en faveur de l'impôt plutôt qu'en faveur de la taxe lorsqu'une prestation communale dont dépend l'entièreté de la population est concernée.

En effet, diminuer le taux de couverture par l'impôt en faveur d'une augmentation des taxes charge fiscalement les bas revenus en faveur des revenus plus élevés.

A noter que le transfert de l'impôt vers la taxation correspond simplement à une augmentation globale de la charge fiscale et non pas à une économie.

Malgré tout, au vu de la situation financière de la commune, une minorité d'entre nous se sont montrés potentiellement favorables à cette demande de modification.

Cependant, cette demande de modification est accompagnée par une réduction des prestations et notamment la diminution du nombre d'écopoints, ce qu'aucun membre du PSLT ne désire.

Pour cette raison, à l'unanimité lors de sa séance de groupe du 22 septembre, le groupe socialiste a décidé de ne pas accepter cette adaptation du règlement. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 21 septembre, l'Entente a examiné cette demande de modification du règlement de la gestion des déchets.

La situation financière de notre commune étant connue, la modification du taux de couverture par l'impôt peut se justifier au plan comptable.

Cependant, l'Entente se demande si cette augmentation de la facture pour le contribuable, après celle de l'impôt, n'intervient pas au mauvais moment alors même que l'on incite fortement les citoyens et citoyennes à accepter la fusion qui, en principe, devrait engendrer des économies. Dès lors, est-il si urgent de modifier ledit règlement immédiatement plutôt que d'attendre le résultat de la votation du mois de novembre ?

De plus, on peut se demander si augmenter la taxe et réduire le nombre d'écopoints, dans une commune qu'on voudrait développer, sont vraiment des arguments percutants pour inciter les gens à trier leurs déchets.

Mais, d'autre part, on comprend bien que l'établissement du budget 2016 doit se faire avec le plus grand sérieux, c'est donc sans enthousiasme aucun que les membres présents à la séance de préparation ont accepté cette demande de modification du règlement. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne le groupe du centre-droit, PLR et PDC, nous avons fait les réflexions suivantes.

On a tout d'abord distingué ce qui était demandé par le Conseil communal. Ce qui est demandé dans l'arrêté est en fait un transfert de l'impôt vers la taxe pour des raisons d'assainissement des finances communales. Nous n'avons pas été insensibles à cette argumentation, donc notre groupe a accepté d'entrer en matière à la très grande majorité. S'agissant de l'arrêté en soi, nous l'accepterons à l'unanimité moins une voix selon les discussions que nous avons eues dans notre groupe.

Un autre aspect a été mentionné, c'est la question des écopoints. Ce point ne fait pas l'objet de l'arrêté mais figure dans ce qu'on appelle un obiter dictum dans votre rapport puisque vous dites que vous envisagez, cas échéant, revoir le nombre des écopoints. Là, notre groupe souhaite ici très clairement insister sur le fait qu'il ne partage pas cette analyse.

D'un côté, on demande un effort supplémentaire à la population. Il ne faut pas en parallèle envisager la suppression d'une prestation.

Si je ne fais erreur, nous avons en tout quatre écopoints dans notre commune. Premièrement, ce n'est pas un nombre extraordinairement élevé par rapport au besoin de notre population et deuxièmement si on a ces écopoints, c'est pour inciter toutes les personnes, y compris les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, à se rendre et à participer à cet effort écologique en faveur de notre environnement.

Et qui dit environnement, dit aussi qu'en fait, contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, il aurait aussi fallu consulter la commission de l'environnement et du développement durable, qui n'est pas intervenue non plus. Je ne pense pas que cette commission aurait forcément apprécié non plus cette mesure d'économie.

Qui dit mesure d'économie, dit aussi quelle économie. Dans le rapport, on dit simplement que l'on souhaite supprimer cet écopoint sans mentionner l'économie effective qui serait cas échéant réalisée. S'il s'agit d'une économie réellement très importante, on peut se poser la question de savoir si l'on pourrait trouver d'autres solutions.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis, en tout cas majoritairement, qu'il est très prématuré de supprimer un écopoint et au demeurant nous partageons l'avis qui a déjà été exprimé de dire que ce n'est pas aujourd'hui, à la veille d'une fusion, qu'il faut supprimer une prestation en faveur de la population alors qu'ultérieurement de nouvelles considérations seront menées à cet égard. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Michel Montini et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cela a été dit dans cette salle. Le fait d'avoir parlé d'un éventuel projet ou peut-être envisager de supprimer un écopoint et de l'indiquer dans le cadre de ce rapport n'était pas la plus maline des idées mais cela fait aussi preuve d'une certaine transparence.

La décision que vous serez appelés à prendre ce soir n'a aucun lien direct avec le fait qu'on supprime ou maintienne un écopoint. Cette option entrera dans le cadre des discussions sur la base du budget 2016. Pourquoi cette option a-t-elle été retenue ? La décision, ce sera évidemment à vous de la prendre. C'est un peu le phénomène des vases communicants.

J'aimerais corriger une notion qui a été dite. Aujourd'hui ce n'est pas quatre mais six écopoints qu'on a sur la commune, respectivement deux centres commerciaux qui certes ne prennent pas tous les déchets. On arrive quand même à un panel d'écopoints qui est intéressant étant entendu que ceux qui sont dans les centres commerciaux sont ouverts selon les horaires d'ouverture des magasins. Il y a peut-être une question d'accessibilité qui n'est pas comparable aux quatre autres écopoints.

Cela dit, on a une équipe du service de voirie qui s'occupe de ces écopoints qui génère un certain nombre d'heures de travail et l'objectif, mais encore une fois c'est une discussion que l'on aura dans le cadre du budget, est de libérer un certain nombre d'heures de l'équipe des travaux publics pour assurer d'autres prestations que l'on pourrait envisager dans le cadre de l'entretien et de l'embellissement des différentes places que l'on a, aujourd'hui assuré par un mandat externe. Là, on est réellement dans une vraie mesure d'économie. Je n'entrerai peut-être pas trop dans le détail parce que, encore une fois, il s'agit d'une discussion de fond et cette fois-ci avec le concours de la commission de l'environnement et du développement durable. Elle n'a pas été saisie de cette question-là tout simplement parce que ce n'est pas l'objet de la décision d'aujourd'hui. Il n'y a pas de volonté de la part du Conseil communal de passer par-dessus une discussion démocratique qu'il s'agit d'avoir dans le cadre d'une commission, même si parfois on n'a pas assumé ce genre de démarche.

Aujourd'hui, on parle vraiment d'une baisse de prise en charge de la part de l'impôt pour la gestion et le traitement des déchets. Ensuite, il y aura des mesures d'économie à faire dans le cadre du budget. Il est important de faire la différence. Aujourd'hui, si vous acceptez cette proposition du Conseil communal, vous n'acceptez pas forcément le fait de supprimer un écopoint. Il était important de le dire. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Gérard Gremaud (PSLT)**.

« Monsieur le président,

L'arrêté a quand même un certain lien avec le rapport. On ne peut pas voter l'arrêté si on ne vote pas le rapport. Cette question de suppression d'un écopoint est extrêmement maladroite par rapport aux arguments déjà mentionnés par les autres groupes. Alors je pose la question au Conseil communal : est-ce qu'il ne serait pas plus opportun de présenter ce rapport expurgé de ce point-là à une autre séance ? Merci. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« On peut toujours tout envisager. Simplement qu'il faut inscrire cela dans un calendrier qui tient la route dans la mesure où il y a une décision qui devrait pouvoir être intégrée dans le cadre du budget. On comprend bien qu'il y a un délai référendaire sur la base d'une décision du Conseil général, au mois de novembre, qui est aussi la prochaine séance de votre Conseil et ce ne sera pas une notion qu'on pourra intégrer dans le cadre du budget. C'est aujourd'hui la meilleure fenêtre d'opportunité pour ensuite intégrer cela dans le budget 2016. ».

Ted Smith (GCD-PLRT) demande une courte interruption de séance, acceptée par **le président**.

* * * * *

Le président donne la parole à Ted Smith (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Certains d'entre nous souhaiteraient modifier le dernier alinéa des conclusions pour que le rapport soit univoque sur l'aspect des écopoints. Est-ce possible au point de vue réglementaire ?

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à Yanick Boillod (administrateur communal).

« En principe, le Conseil général doit amender une proposition qui lui est faite ou un projet de règlement qui vient du Conseil communal. Ce qui est proposé, c'est de modifier un rapport qui émane du Conseil communal. Là, le Conseil général veut s'approprier le rapport du Conseil communal. Pourquoi pas, ça ne mange pas de pain mais ce qui va compter finalement c'est l'arrêté qui sera voté ou pas. ».

Le président demande à **Ted Smith** s'il y a une demande formelle, qui répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est refusée par 17 voix contre 11.

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On peut comprendre qu'il y ait eu un amalgame entre suppression d'une prestation qui est finalement une mesure qui permettait d'améliorer les comptes communaux, le budget en l'occurrence. On peut aussi comprendre, en tout cas c'est comme ça que je l'interprète, que les discussions sur le budget vont être difficiles.

Mais là, clairement, je pense qu'il faut vous mettre ça dans l'esprit, le budget 2016 va être extrêmement difficile. Il ne faudra pas faire la fine bouche.

Il est toujours difficile de prendre des mesures d'économie, il y a toujours des perdants et toujours des gagnants. Là, j'ai le sentiment qu'on n'a pas pris la bonne voie. Est-ce que l'on a pris la bonne manière pour l'expliquer ? On en assume les responsabilités, peut-être que l'on n'a pas expliqué les choses correctement mais j'aimerais tout de même attirer votre attention que les prochains mois, en tout cas pour la séance du budget, suite à des discussions avec la commission financière et dans différentes commissions, il y a un certain nombre de choses qu'il faudra décider pour arriver à un budget équilibré.

On a, j'ai entendu autour de cette table, l'œil de Moscou et c'est un socialiste qui vous le dit, qui nous épie, je dirais avec raison, dire que nos comptes ne sont pas reluisants. On attend la commune de La Tène et un certain nombre de mesures qui seront prises. Ce n'est évidemment pas toujours très populaire. Malheureusement c'est la dernière année de législature, il y a les élections qui se pointent, il faut aussi assumer une grande responsabilité et là je pense qu'on a malheureusement pris un mauvais départ. ».

10. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Copil, depuis le vote du 25 juin 2015 par les différents Conseils généraux, s'est penché maintenant sur l'information au public.

Cette information a commencé par les séances publiques qui se sont tenues dans les différentes communes qui sont en cours de réalisation. Il y a déjà eu cinq communes qui ont eu leur séance publique. Il reste Cressier et Saint-Blaise la semaine prochaine. Ces séances publiques ont très bien été accueillies et se sont très bien déroulées, c'est-à-dire que l'information comme quoi c'est une séance d'information est très bien passée et aucun débat ne s'est lancé durant ces séances ce qui était l'objectif en quelque sorte de la séance car il y aura des débats ultérieurement dans quelques communes et aussi un débat contradictoire global le 29 octobre ici même.

En ce qui concerne la communication, il y a aussi ces balades citoyennes qui ont eu lieu ou qui vont encore avoir lieu. Elles ont déjà eu lieu entre Cornaux et Le Landeron ainsi qu'entre Lignièrès et Enges. La prochaine balade citoyenne entre Saint-Blaise et La Tène aura lieu le 4 octobre. On vous invite tous à y participer et à vous inscrire pour participer à cette balade qui est fort enrichissante.

En ce qui concerne la votation, il y a un **Vot'Info** dont des emplacements ont été prévus pour les articles des comités pro-fusion et éventuellement ceux anti-fusion. Ce **Vot'Info** a été clôt. Les articles devaient venir avant-hier. La plupart des comités pro-fusion ont fourni leur article. Le Copil et les Conseils communaux ont également fourni leurs articles. Il y aura sept **Vot'Info** différents pour les sept communes ; il y aura une partie commune et une partie

spécifique à chaque village. En ce qui concerne le bulletin de vote, il parviendra dans vos boîtes aux lettres autour du 2 novembre parce que le Canton ne voulait pas mélanger les deux votations qui auront lieu, celle du 18 octobre et la nôtre et donc laisser un petit délai entre les deux pour envoyer les bulletins de vote. Ils arriveront vers le 2 novembre.

Voilà l'état actuel. La prochaine rencontre, c'est la semaine prochaine à Cressier et à Saint-Blaise pour les séances d'information. Si vous n'avez pas pu venir ici ou si le public n'a pas pu venir ici, vous pouvez aller à Cressier ou à Saint-Blaise pour avoir les informations car ce sont les mêmes séances qui se déroulent dans les différents villages. Je vous remercie de votre attention. ».

11. Courrier de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes et demande de dissolution

Le président signale que vous avez reçu copie de cette lettre. Comme il va se faire l'interprète de cette commission, il laisse son collègue assumer la vice-présidence pendant sa lecture.

« Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Suite au vote du 25 juin 2015 des sept communes concernées et l'acceptation des sept Législatifs, la commission de fusion a jugé utile de demander sa dissolution.

En effet, il nous a semblé préférable de mettre sur pied un comité pro-fusion indépendant du Conseil général.

C'est donc pour cette raison que nous vous demandons aujourd'hui la dissolution de ladite commission.

Nous avons eu une remarque qui nous demandait si, la fusion n'était pas acceptée par l'ensemble des communes, la commission de fusion ne devait pas être maintenue pour un autre projet de fusion. Notre réponse est la suivante : en cas de refus, un autre projet pourra effectivement être mis sur pied après avoir digéré la décision négative. Au printemps 2016, il y aura renouvellement des Autorités et il appartiendra au nouveau Conseil communal de demander et de faire nommer par le nouveau Conseil général, une nouvelle commission de fusion.

Dans ces conditions, nous vous demandons formellement la dissolution de la commission ad hoc actuelle. Je vous remercie. ».

La parole n'étant plus demandée, la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes est dissoute à l'unanimité.

12. Motion des conseillers généraux Belul Bajrami, Manuel João Carneiro Costa, Fernando Gomes, Heinz Hoffmann et Laurent Suter intitulée « Motion en faveur de mesures de modération de trafic sur la Route de Maupré »

Les nuisances engendrées par la Zone d'Industrie Lourde (ZIL) de La Tène sont devenues problématiques vis-à-vis des habitants qui vivent aux alentours. C'est une situation reconnue par les différents acteurs depuis plusieurs années et quelques actions ont été prises principalement par les entreprises mais cela ne suffit pas.

En effet, en 2012, suite aux oppositions du projet d'extension du silo à enrobé de Prébit, une table ronde a été organisée entre les représentants des riverains, des entreprises, de l'administration et des autorités communales. Cette rencontre a permis de mettre en évidence des nuisances sonores directement causées par les activités sur site et des nuisances indirectes engendrées par le trafic poids lourd de plus en plus élevé. Des mesures correctives ont été mises en place par les entreprises réduisant grandement ces nuisances directes.

Le 2 décembre 2013, une séance entre le conseiller communal, Daniel Rotsch, le représentant technique, M. Tomic, tous les directeurs, ainsi qu'un signataire de cette motion en tant que représentant des riverains a débouché sur un consensus pour que la route et les arrêts de bus soient sécurisés. Les directeurs des différentes entreprises ont aussi manifesté leur préoccupation, craignant qu'un accident implique un de leur chauffeur.

Pourtant depuis cette séance, les autorités communales n'ont toujours pas avancé de solutions quant à la modération du trafic sur la Route de Maupré. Cela présente un net danger étant donné la proximité d'une place de jeux pour enfants, du passage piétons dans un virage et d'un arrêt de bus aussi dans un virage.

De plus, suite à votre bulletin d'information du printemps 2015, vous invitez les automobilistes à passer par cette route pour délester le trafic dans la Rue de la Gare. Cela ne fera qu'empirer le problème avec des véhicules qui ne respectent que très peu la limitation de vitesse de 50km/h. Preuve en est la statistique de vitesse effectuée en 2013 avec un radar TCS qui montre bon nombre de dépassements dont certains très élevés.

Attendons-nous qu'il y ait un accident pour réagir !

Nous demandons donc au Conseil communal de proposer des mesures efficaces pour la modération du trafic sur la Route de Maupré et plus précisément dans la zone proche de l'arrêt de bus postal « Epagnier ».

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette motion et à la sécurité de vos habitants.

Le président donne la parole aux motionnaires, par **Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette motion, avec ses signataires, veut vraiment venir à bout de cette rue qui est de plus en plus utilisée. Maupré, je pense que tout le monde sait où c'est ; c'est la grande rue qui monte en direction d'Epagnier et ou qui descend en direction du CIS. C'est la grande route qui passe vers le quartier le plus difficile d'Epagnier.

Pourquoi cette motion a-t-elle été déposée par les signataires ? Il y a deux ans maintenant, nous avons eu une réunion avec tous les directeurs du site de la zone industrielle. Tous ces directeurs sont conscients qu'il y a un grand problème actuellement concernant la sécurité, le passage pour piétons d'Epagnier et la descente sur cette rue. Ces directeurs ont un gros souci, c'est qu'un de leurs chauffeurs fauche un gamin qui vient de Montmirail ou du quartier d'Epagnier, voire d'autre part.

Vu les travaux engendrés par l'autoroute dans le canton de Neuchâtel, il y a toujours plus de camions qui passent pour aller vers cette zone industrielle. Le grand problème, ce n'est pas les camions ni les chauffeurs qui quittent la zone industrielle mais bien les chauffeurs externes qui viennent charger sur cette zone.

Nous avons plusieurs fois discuté avec les directeurs et ils ont déjà pris des mesures concernant leurs chauffeurs et informé les chauffeurs externes. Malheureusement nous avons constaté que beaucoup de chauffeurs ne suivent pas les règles et descendent ou montent à très grande vitesse.

Quand le bus est arrêté, plusieurs fois aussi, pas les camions mais surtout les voitures, dépassent le bus et si vous regardez où est le passage pour piétons, c'est soit devant le bus, soit derrière, mais en montant c'est devant le bus. Si on dépasse le bus, nous ne voyons pas les gamins ou les personnes traverser sur le passage pour piétons.

Avec cette motion, bien entendu avant de la soumettre, j'ai posé la question aux directeurs pour savoir si ça leur convenait de la déposer avec cosignataires. Ils sont tous d'accord pour qu'on fasse quelque chose sur cette route. Ils aimeraient vraiment qu'on trouve une solution pour pouvoir un peu réduire ces vitesses sur cette route. Ils sont donc tout à fait d'accord avec cette motion. Ils sont avec nous.

S'il y a d'autres questions, je suis là pour répondre avec les cosignataires.

Je vous prie au moins d'accepter cette motion pour au moins trouver une solution. On n'est pas là pour dépenser de l'argent pour quelque chose mais pour trouver une solution. Est-ce qu'il en a une ou pas ? Est-ce qu'on peut faire quelque chose ou pas ? Au moins, qu'on se penche dessus. Merci. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 21 septembre dernier, les membres présents de l'Entente ont examiné cette motion qui a suscité les remarques suivantes.

Nous ne nous sommes pas attardés sur les problèmes de nuisance émanant de la zone industrielle, étant entendu que ceux-ci étaient déjà connus lorsqu'un nouveau quartier d'habitations a été construit.

La route de Maupré, à l'époque, avait justement été réaménagée pour faciliter l'accès à la zone industrielle et à la zone sportive et de détente de La Tène, ce qui, effectivement avait pour but de délester la rue de la Gare d'une partie du trafic en direction de ces zones. Mais comme souvent, en matière de circulation, on ne fait que transférer des problèmes plutôt que de les résoudre.

Après coup et par mesure de sécurité, la vitesse, sur cette route, a été ramenée de 60 à 50km/h, comme pour tous les axes principaux traversant la commune. Comme il n'y a pas plus de dangers potentiels sur Maupré qu'ailleurs, inutile donc de faire une étude coûteuse qui ne nous apprendrait rien de plus que l'on ne sache déjà.

En conséquence, cette motion n'a pas convaincu les membres présents de l'Entente qui ne la soutiendront pas. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Sylvie Fassbind** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Contrairement à l'Entente, le parti socialiste est proche de ses habitants, des habitants de La Tène et surtout des enfants qui sont dans la zone concernée. Donc le parti socialiste est favorable à cette motion et y donnera la suite voulue en votant *oui*. On se rappelle aussi qu'il y a trois ou quatre ans, il y avait déjà eu une motion ou une proposition d'Eric Flury ou en tout cas du parti socialiste par rapport au même coin ou au même endroit.

Je pense que les mesures qui pourraient être prises soient renvoyées à la commission de circulation pour prendre des mesures appropriées.

En tous les cas, le PS va donner son *oui* pour cette motion. ».

Le président remercie Sylvie Fassbind et donne la parole à **Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT).

« Les groupes PDC et PLR sont d'accord avec cette motion afin de trouver une solution pour cette route. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On vient de parler de la commission de circulation. Alors justement, c'est en tant que président de ladite commission que je m'exprime, sans m'engager toutefois puisqu'une séance a été fixée à la semaine prochaine.

Personnellement, je regrette effectivement que ce problème - qui est connu depuis fort longtemps - n'ait pas d'abord été soumis à la commission de circulation qui aurait pu l'étudier et peut-être proposer des solutions. La commission de circulation est bien là pour ça et proposer des solutions.

En ce qui me concerne, s'agissant de ce problème de sécurité à l'endroit cité dans la motion, on est tous d'accord : il y a un problème, mais un problème qui pourrait facilement être

résolu sans engager une immense étude qui coûterait les yeux de la tête. C'est fort simple et on l'a fait pour d'autres rues dans cette commune. Il suffit - quand je dis il suffit c'est peut-être une image - pour autant qu'on soit tous d'accord, il suffirait « simplement » de surélever ledit carrefour ou de construire un giratoire. Encore faut-il le vouloir, ce qui évidemment coûterait une certaine somme.

Les autres mesures prises à cet endroit, limitation de vitesse, etc., sont parfaitement illusoire car incontrôlables. Nous n'avons ni les moyens en personnel, ni les moyens techniques de contrôler la vitesse des véhicules qui montent ou a fortiori qui descendent la route de Maupré en arrivant à fond la caisse depuis le plateau de Wavre, c'est vrai.

Maintenant, concernant les camions, il est aussi vrai que des fois on a l'impression qu'ils circulent plus vite qu'ils ne le doivent, la masse des véhicules fait qu'on peut être trompé par ça.

Je pense que le Conseil communal n'a pas besoin de réfléchir six mois. Si vraiment on veut faire quelque chose à cet endroit-là pour sécuriser ce carrefour, il y a des méthodes toutes simples mais qui ne sont évidemment pas gratuites. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT).

« Je voudrais répondre à la commission de circulation. Ce n'est pas la première fois que je viens avec cette question. En 2013, on a déjà fait une séance avec le Conseil communal et les chefs techniques de la commune. La première en 2013 avec tous les directeurs du site. Je suis revenu il y a même pas une année avec cette question : où en est ce rapport ? On m'a répondu « par-là, sous la pile ou je ne sais pas où ». Maintenant je viens avec une motion et on me dit qu'il aurait fallu venir avec la commission de circulation. J'aimerais savoir s'il faut une motion pour aller à la commission de circulation ou est-ce qu'on pourrait simplement poser une question ? Cela fait depuis 2013 qu'il y a cette question sur la table du Conseil communal. 2013, on est en 2015 et il n'y a toujours rien qui a été fait. Avec les cosignataires, on a décidé qu'avec une motion, ça va peut-être faire avancer les choses. Merci. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On ne fait que répéter des choses qui ont déjà été dites. Il y a beaucoup de circulation et des camions. On a demandé aux camions de circuler en-dehors du village, ainsi qu'aux utilisateurs du centre sportif et des cafés du bas du village de passer par la route de Maupré pour décharger la rue de la Gare, surtout pendant les travaux d'assainissement. Des mesures ont déjà été prises, comme déjà cité la table ronde avec les entreprises ; on a discuté afin de réduire les nuisances pour les habitants de ces quartiers. Les chauffeurs sont sensibilisés, la vitesse a été réduite de 60 à 50km/h, des radars ont été posés par les policiers et des radars éducatifs ont montré que sur 11'000 passages, la grande majorité roule correctement avec une vitesse moyenne de 43km/h.

Si vous acceptez cette motion, le Conseil communal devra forcément se mettre au travail avec des experts en la matière et étudier la chose sans faire une grande étude car on n'a pas les ressources humaines ni de l'argent à dépenser pour confirmer des choses qui sont déjà connues. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion des conseillers généraux Belul Bajrami, Manuel João Carneiro Costa, Fernando Gomes, Heinz Hoffmann et Laurent Suter intitulée « Motion en faveur de mesures de modération de trafic sur la Route de Maupré » est acceptée par 24 voix contre 2 et 3 abstentions.

13. Autres motions et propositions

Le président donne la parole à **Sylvie Fassbind** (PSLT).

« Il y a environ une année, j'avais posé une question par rapport à l'aménagement du sous-voies de la gare qui était moche, etc. Le Conseil communal avait dit qu'il se chargerait de contacter le BLS pour faire le nécessaire et rendre plus gai ce sous-voies. J'y suis allée récemment et il me semble qu'il n'y a eu pas de changement depuis mon intervention. J'aimerais savoir où en est ce projet, voire amener le Troglo afin de donner un peu vie à une gare qui est un peu une carte de visite du village. J'aimerais une réponse à ma question, merci. ».

Le président remercie Sylvie Fassbind et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors d'une visite avec le BLS, je n'ai plus la date en tête, ils nous ont promis de repeindre le sous-voies. Je suis conscient que cela n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui mais on va les rappeler. ».

Sylvie Fassbind (PSLT) se déclarera satisfaite de la réponse lorsque le sous-voies sera repeint.

14. Interpellations et questions

Néant.

15. Lettres et pétitions

Néant.

16. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Martin Eugster**.

« Une petite information sur l'assainissement de la rue de la Gare. On est en train de terminer ce grand chantier. Il nous manque encore la signalisation, qui est commandée et on va terminer le marquage avant qu'il commence de neiger. Autrement, on attend les dernières factures pour clore ce chapitre de l'assainissement de la rue de la Gare. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Michel Muster** pour trois informations d'ordre financier.

- « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

D'abord concernant les comptes 2015, donc l'exercice en cours. On a quelques soucis et on appréhende un petit peu la fin de l'exercice. Bien qu'on soit très attentifs à la maîtrise des charges, on constate que les impôts, malgré l'augmentation du coefficient qui a été voté l'an passé, ne rapportent pas autant qu'ils devraient. Certaines taxations doivent encore être faites et on attend le résultat de ces taxations-là. Actuellement, on est en-dessous de ce qu'on aurait dû normalement toucher à pareille époque par rapport aux autres années. ».

- « Le budget 2016 est en cours d'élaboration. On cherche à comprimer le plus possible dans la mesure de ce que l'on peut au niveau des charges. Au niveau du revenu, rien n'a changé. On peut difficilement revenir avec une augmentation du coefficient fiscal après l'effort qui a été demandé l'an passé. On est en train de le construire et il est difficile de dire de ça va jouer ou que ça ne va pas jouer. Des éléments importants doivent encore nous parvenir, notamment les reports de charges éventuels que l'Etat pourrait reporter sur les communes. On en a beaucoup parlé dans la presse ces derniers temps. Pas plus tard que ce début de semaine, vous avez appris par la presse que les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers s'adressent au Grand Conseil par voie de motion communale. Je sais que d'autres communes veulent prendre ce pas-là de manière à ce

que ces reports de charges n'aient pas lieu selon ce qu'on imagine et ce que l'on entend dire parce que rien n'est fixé pour l'instant. On va vous proposer, lors de la prochaine session du Conseil général de La Tène, de valider aussi une motion communale pour renforcer aussi le travail effectué par les Villes. ».

- « Pour terminer, une bonne information quand même. Il faut savoir que la péréquation ne nous coûtera plus que 1.1 million de francs ; rappelez-vous qu'on a payé jusqu'à 5 millions. Je vois quelqu'un qui hoche de la tête et qui a l'air satisfait. Merci Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous ai déjà informé, durant les séances de cette année, qu'un groupe de travail Ecole a été mis en place pour pallier aux besoins de différentes réformes et l'augmentation de la population de La Tène, des réformes qui sont déjà effectives pour 2015 mais qui ne concernent pas vraiment Marin parce que les élèves de 9^e année sont à Saint-Blaise. Par rapport à Marin, elles seront effectives pour la rentrée 2016 pour les 10^e année. Ces besoins en nouvelles salles de classe et en nouvelles salle de classe spécialisées seraient comblés par le nouveau projet de construction du Vigner à Saint-Blaise, mais il ne va arriver qu'en 2018, 2019 ou 2020. En attendant, il faut trouver une solution provisoire sur le site de Marin pour accueillir ces nouvelles classes. Un projet est en cours d'élaboration et normalement, en séance de Conseil général de décembre, éventuellement février, mais on va s'arranger pour que cela soit en décembre, une demande de crédit sera déposée pour la construction temporaire de ces salles de classe. L'objectif est d'avoir de la disponibilité pour la rentrée des classes 2016. Nous avons beaucoup discuté avec les responsables de l'EOREN qui vont prendre une grosse partie de cet investissement. Ce sont eux qui vont investir plutôt que la commune à raison d'environ deux tiers du projet. On reviendra donc devant vous probablement en décembre pour ce projet. Merci. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Rapidement quelques informations s'agissement de la communauté urbaine du Littoral. Vous le savez ou vous ne le savez pas, Saint-Blaise et La Tène se sont engagées, en qualité d'observateurs ou d'invités, c'est selon, dans le cadre de la Région Entre-deux-Lacs et ceci pour des raisons d'aménagement du territoire. Vous savez certainement que les Régions établissent actuellement ce qu'on appelle un plan directeur régional d'aménagement du territoire qui répond aux exigences induites par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Ça discute donc là-dedans. En parallèle à ces réflexions, il y a aussi ce qu'on appelle le projet d'agglomération et là la commission de circulation sera informée ces prochains temps parce que les informations, les mesures ou plutôt les intentions commencent à devenir concrètes. Une de ces mesures est le détournement de la ligne 107 car on a des éléments assez précis. Les commissions respectives seront donc saisies pour les premières grandes discussions. Merci. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

17. Divers

Le président donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous demanderais un petit peu de vous projeter dans l'avenir, de fermer les yeux et d'imaginer cette salle avec la plupart des membres du Conseil général qui se tiennent par le petit doigt, qui tournent en rond et qui dansent avec de la musique bretonne et d'autres

différents groupes. Ce sera le 24 octobre, ici dans cette salle de l'Espace Perrier. On vous attend nombreux à cette soirée celtique. C'est Animatène qui organise cette soirée avec le comité de La Tène Festival, décédé mais renouvelé dans Animatène. Donc, le 24 octobre dès 19 heures et jusqu'à 1 heure du matin, deux groupes de musique, Trellan et Delienn, viendront animer cette soirée. Dans sa grande bonté, Animatène - puisque la commune nous a aidés en nous offrant la salle pour cette soirée - a décidé d'inviter les membres du Conseil général à venir gratuitement. Il y a des invitations, vous pouvez venir les prendre chez moi. J'espère que vous serez nombreux à cette soirée on vous invite souvent mais vous n'êtes pas souvent là. On espère donc que ce soir-là vous serez nombreux à venir danser avec nous le 24 octobre. Les invitations vous attendent à ma place. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21 h 12**, en remerciant les participants et les intervenants.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger

M. Planas